



EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

N° 22/2026

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUPRÈS DU SYNDICAT
D'ÉNERGIE DE L'OISE – SE60

Le deux avril deux mil vingt-six à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur François DESHAYES, Maire.

	P	A		P	A
DESHAYES François	X		GRIMALDI Julien	X	
LONGA Xavier	X		ROFFINI Émilie	X	
DOUTRIAUX Nola	X		MARCHE Julien	X	
MONTARNAL Christian	X		LACROIX Christiane	X	
PIGEON Isabelle	X		LAFITTE Gérard	X	
SARAGONI Laurent	X		TANGUY DELATOUR Élodie	X	
LEMONNIER Valérie	X		ALCALDE Stéphane	X	
PIERDON Rodolphe	X		LEBRET Claude		X
TAUZY Lydia		X	STOKWIELDER Noor	X	
DROBIEUX Vanessa	X		BROUTIN Patrick	X	
BARGUE Thibault	X		DARONDEAU Estelle	X	
MOULA Angéline	X				
DESCHAMPS David	X				
LEMYZE Laetitia	X				
DELMOTTE Fabien		X			
ROBIDET Christine	X				

P = Présent ; A = Absent

Procurations(s) : Lydia TAUZY pouvoir à François DESHAYES, Fabien DELMOTTE pouvoir à David DESCHAMPS, Claude LEBRET pouvoir à Patrick BROUTIN.

Secrétaire de séance : Xavier LONGA.

Absent sans procuration :

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Présents	Nombre de Procurations	Nombre de Votants	Date de Convocation
27	24	3	27	27/03/2026



Le Syndicat d'Electricité de l'Oise (SE60) a modifié ses statuts en juillet 2013 :

- le mode de représentation des collectivités,
- la modification des compétences du syndicat.

Il a été nouvellement renommé Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60).

Ces modifications sont dues à des évolutions réglementaires importantes :

- la dissolution des 12 syndicats d'électrification prévue pour la fin d'année en application du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale,
- la suppression du vote plural,
- le renforcement du rôle d'Autorité Organisatrice de la Distribution pour conforter le poids du SE60 face à ErDF,
- pour répondre aux nouveaux besoins des communes notamment en matière de travaux neufs en éclairage public.

Il a été élaboré pour garantir le bon fonctionnement du Syndicat dans le respect des équilibres géographiques, urbain, rural... et développer les relations de proximité avec les adhérents. Suite à la dissolution des syndicats primaires et à l'adhésion de plein droit des communes actuellement syndiquées, l'application du mode actuel de représentation aurait abouti à un comité de 453 délégués.

Pour éviter un comité pléthorique, où il aurait été difficile d'échanger, une solution légale d'organisation a été mise en place avec la création de secteurs locaux d'énergie (SLE) où chaque commune est représentée et permet d'avoir une représentation territoriale équilibrée pour le Comité. La Commune de Coye-la-Forêt fait partie du SLE du canton de Chantilly.

Les compétences ont été aussi revues pour tenir compte des modifications réglementaires, préparer l'avenir sur des domaines porteurs (bornes de recharges électriques...) et accompagner les communes en matière d'éclairage public pour tous les travaux d'extension, de rénovation, d'amélioration...

Par délibération n° 06/2014 du 20 février 2014, le Conseil Municipal a décidé de transférer au Syndicat d'Electricité de l'Oise (SE60) la maîtrise d'ouvrage des travaux suivants :

« Investissements sur les installations d'éclairage public (hors maintenance) notamment les extensions, renforcements, enfouissements, renouvellements, rénovations et améliorations diverses et de façon générale toutes les études générales ou spécifiques corrélatives à ces travaux et à leur réalisation, et notamment les actions de diagnostics de performance énergétique, la collecte liée de certificats d'économie d'énergie ».

Le siège du syndicat est à Beauvais.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉSIGNE :

- Julien MARCHE et Thibault BARGUE, délégués au conseil syndical du Syndicat d'Energie de l'Oise – SE60

Coye la Forêt, le 7 avril 2026

Le secrétaire de séance,
Xavier LONGA



Le Maire,
François DESHAYES

